



Montpellier, le 9 septembre 2015

Scolarité

Correspondance uniquement par e-mail :
Odonto-stage@umontpellier.fr

OBJET : Demande de stage dans une structure de soins dentaires

Madame, Monsieur, cher confrère,

La nouvelle réforme des études dentaires, mise en place dès septembre 2014, prévoit qu'un étudiant suive pour sa formation des enseignements de tronc commun ainsi que des enseignements de libre choix (ELC).

Parmi ces ELC, il lui est proposé d'effectuer un stage d'observation de 70h, non rémunéré, dans une structure de soins dentaires, sur 2 semaines consécutives ou fractionnées sur plusieurs jours. L'étudiant peut donc effectuer son stage dans un cabinet privé, un hôpital, une clinique, un centre de soins rattaché à une université, une association humanitaire, du moment que la structure dispose d'un pôle de soins dentaires.

Les objectifs de ce stage sont nombreux : découverte du fonctionnement de la structure d'accueil (aspects médicaux, administratifs), mise en contact avec une patientèle, lien entre les enseignements théoriques et pratiques et le concret de la clinique etc...

L'étudiant est encadré par un tuteur de stage qui l'évalue en fin de stage sur des critères d'assiduité, de motivation, de relation avec les patients et les soignants...

Pendant la durée du stage, l'étudiant conserve son statut d'étudiant.

Vous avez été sollicité par un de nos étudiants qui souhaite effectuer son stage dans votre établissement. Nous vous remercions de fournir à l'étudiant les informations nécessaires à la rédaction de la convention de stage, convention que l'étudiant vous fera ensuite parvenir pour signature.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous remercions pour l'intérêt que vous aurez pu porter à la candidature de notre étudiant.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, cher confrère, l'expression de ma considération distinguée.

Le Doyen,

Pr Philippe GIBERT

